



# **PROCÉDURE D'APPROVISIONNEMENT Biologie conventionnelle**

## **1 OBJET**

L'objet de cette procédure est d'expliquer le circuit de demande d'approvisionnement.

## **2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (facultatif)**

Cette procédure renvoie vers les documents suivants :

- Formulaire de demande d'approvisionnement (spécifique par site)
- Calendrier de demande d'approvisionnement et de livraison (spécifique par site)

## **3 DOMAINE D'APPLICATION**

Cette procédure s'applique à l'approvisionnement pris en charge par le CHRU de Tours à savoir l'approvisionnement

- en matériel de prélèvement,
- sachets de transport des prélèvements
- bons de demande d'examens

Elle ne s'applique pas aux consommables de biologie délocalisée gérés par le CHRU de Tours.

## **4 MÉTHODOLOGIE**

